

中立侵犯
の行為

交戦國軍艦カ中立國領水ニ於テ捕獲及臨檢搜索權ノ行使其ノ他一切ノ敵對行為ヲ行フコトハ中立ノ侵犯ヲ構成スルモノトシ之ヲ嚴禁ス

第二條

捕獲され
た船舶の
取扱

船舶カ中立國領水ニ於テ捕獲セラレタル場合ニ於テ該國ハ捕獲セラレタル船舶カ尙其ノ管轄内ニ在ルトキハ其ノ職員及船員ト共ニ之ヲ解放スル爲且捕獲者カ右船舶ニ乗込マシメタル艦員ヲ抑留スル爲施シ得ヘキ一切ノ手段ヲ盡スコトヲ要ス

第三條

右捕獲セラレタル船舶カ既ニ中立國ノ管轄外ニ在ルトキハ捕獲國政府ハ右中立國ノ要求ニ依リ該船舶ヲ其ノ職員及船員ト共ニ解放スルコトヲ要ス

第四條

交戦者ハ中立領土内又ハ中立領水ニ在ル船舶内ニ捕獲審檢所ヲ設クルコトヲ得ス

raient de la part des Puissances qui les toléreraient un manquement à leur neutralité.

ARTICLE 2.

Tous actes d'hostilité, y compris la capture et l'exercice du droit de visite, commis par des vaisseaux de guerre belligérants dans les eaux territoriales d'une Puissance neutre, constituent une violation de la neutralité et sont strictement interdits.

ARTICLE 3.

Quand un navire a été capturé dans les eaux territoriales d'une Puissance neutre, cette Puissance doit, si la prise est encore dans sa juridiction, user des moyens dont elle dispose pour que la prise soit relâchée avec ses officiers et son équipage, et pour que l'équipage mis à bord par le capteur soit interné.

Si la prise est hors de la juridiction de la Puissance neutre, le Gouvernement capteur, sur la demande de celle-ci, doit relâcher la prise avec ses officiers et son équipage.

ARTICLE 4.

Aucun tribunal des prises ne peut être constitué par un belligérant sur un territoire neutre ou sur un navire dans

捕獲審檢
所

des eaux neutres.

ARTICLE 5.

Il est interdit aux belligérants de faire des ports et des eaux neutres la base d'opérations navales contre leurs adversaires, notamment d'y installer des stations radio-télégraphiques ou tout appareil destiné à servir comme moyen de communication avec des forces belligérantes sur terre ou sur mer.

ARTICLE 6.

La remise, à quelque titre que ce soit, fait directement ou indirectement par une Puissance neutre à une Puissance belligérante, de vaisseaux de guerre, de munitions, ou d'un matériel de guerre quelconque, est interdite.

ARTICLE 7.

Une Puissance neutre n'est pas tenue d'empêcher l'exportation ou le transit, pour le compte de l'un ou de l'autre des belligérants, d'armes, de munitions, et, en général, de tout ce qui peut être utile à une armée ou à une flotte.

ARTICLE 8.

通信機關
の設置

第五條

交戦者ハ中立ノ港及領水ヲ以テ敵ニ對スル海軍作戦根據地ト爲スコトヲ得ス殊ニ無線電信局又ハ陸上若ハ海上ニ於ケル交戦國兵力トノ通信ノ用ニ供スヘキ一切ノ器械ヲ設置スルコトヲ得ス

第六條

軍艦等
の交付

中立國ハ如何ナル名義ヲ以テスルヲ問ハス交戦國ニ對シ直接又ハ間接ニ軍艦、彈藥又ハ一切ノ軍用材料ヲ交付スルコトヲ得ス

第七條

兵器彈藥
の輸出

中立國ハ交戦者ノ一方又ハ他方ノ爲ニスル兵器、彈藥其ノ他軍隊又ハ艦隊ノ用ニ供シ得ヘキ一切ノ物件ノ輸出又ハ通過ヲ防止スルヲ要セサルモノトス

第八條

海戰ノ場合ニ於ケル中立國ノ權利義務ニ關スル條約

得ス右軍艦ハ遅延ノ原因止ムトキハ直ニ出發スヘキモノトス
中立ノ港、泊地及領水ニ於ケル碇泊ノ制限ニ關スル規則ハ専ラ宗教、學術又ハ博愛ノ任務ヲ有スル軍艦ニ之ヲ適用セス

第十五條

中立國ノ法令中別段ノ規定ナキトキハ該國ノ港又ハ泊地ノ一ニ同時ニ滞在シ得ヘキ各交戰國軍艦ノ數ハ二隻ヲ超エルコトヲ得ス

第十六條

出港の間
交戰國雙方ノ軍艦カ同時ニ中立國ノ港又ハ泊地ノ一ニ在ルトキハ一方ノ軍艦ノ出發ト他方ノ軍艦ノ出發トノ間ニ少クモ二十四時間ヲ經過セシムルコトヲ要ス

出發ノ順序ハ到着ノ順序ニ依リテ之ヲ定ム但シ最初到着シタル軍艦ニシテ碇泊ノ法定期間ノ延長ヲ許可セラルル場合ニハ此ノ限ニ在ラス
交戰國軍艦ハ其ノ對手國ノ國旗ヲ掲クル商船カ中立ノ港又ハ泊地ヲ出發シタル後二十四時間内ニ出發スルコト

pour cause d'avaries ou à raison de l'état de la mer. Il devra partir dès que la cause du retard aura cessé.

Les règles sur la limitation du séjour dans les ports, rades et eaux neutres, ne s'appliquent pas aux navires de guerre exclusivement affectés à une mission religieuse, scientifique ou philanthropique.

ARTICLE 15.

A défaut d'autres dispositions spéciales de la législation de la Puissance neutre, le nombre maximum des navires de guerre d'un belligérant qui pourront se trouver en même temps dans un de ses ports ou rades, sera de trois.

ARTICLE 16.

Lorsque des navires de guerre des deux Parties belligérantes se trouvent simultanément dans un port ou une rade neutres, il doit s'écouler au moins 24 heures entre le départ du navire d'un belligérant et le départ du navire de l'autre.

L'ordre des départs est déterminé par l'ordre des arrivés, à moins que le navire arrivé le premier ne soit dans le cas où la prolongation de la durée légale du séjour est admise.

Un navire de guerre belligérant ne peut quitter un port ou une rade neutres moins de 24 heures après le départ d'un

トヲ得ス

第十七條

交戦國軍艦ハ中立ノ港及泊地ニ於テ航海ノ安全ニ缺クヘカラサル程度以上ニ其ノ破損ヲ修理シ且如何ナル方法ニ依ルヲ問ハス其ノ戦鬪力ヲ増加スルコトヲ得ス中立國官憲ハ實行スヘキ修理ノ範圍ヲ定メ爲シ得ル限速ニ之ヲ行ハシムヘシ

第十八條

交戦國軍艦ハ其ノ軍需品又ハ武装ヲ更新又ハ増加スル爲及其ノ艦員ヲ補充スル爲中立ノ港、泊地及領水ヲ使用スルコトヲ得ス

第十九條

交戦國軍艦ハ平時ニ於ケル軍需品ノ通常搭載量ヲ補充スル場合ニ限中立ノ港又ハ泊地ニ於テ其ノ積入ヲ爲スコトヲ得

右軍艦ハ又最近本國港ニ達スル爲ニ必要ナル量ニ限燃料ヲ積入ルルコトヲ得中立國カ供給スヘキ燃料額ヲ定ムルニ付軍艦ノ燃料艙ノ全容量ヲ補充スルヲ許スノ制

海戦ノ場合ニ於ケル中立國ノ權利義務ニ關スル條約

navire de commerce portant le pavillon de son adversaire.

ARTICLE 17.

Dans les ports et rades neutres, les navires de guerre belligérants ne peuvent réparer leurs avaries que dans la mesure indispensable à la sécurité de leur navigation et non pas accroître, d'une manière quelconque, leur force militaire. L'autorité neutre constatera la nature des réparations à effectuer qui devront être exécutées le plus rapidement possible.

ARTICLE 18.

Les navires de guerre belligérants ne peuvent pas se servir des ports, rades et eaux territoriales neutres, pour renouveler ou augmenter leurs approvisionnements militaires ou leur armement ainsi que pour compléter leurs équipages.

ARTICLE 19.

Les navires de guerre belligérants ne peuvent se ravitailler dans les ports et rades neutres que pour compléter leur approvisionnement normal du temps de paix.

Ces navires ne peuvent, de même, prendre du combustible que pour gagner le port le plus proche de leur propre pays. Ils peuvent, d'ailleurs prendre le combustible nécessaire pour

交戰國軍艦中立國ノ爲ニ抑留セラルルトキハ將校其ノ他ノ艦員モ亦均シク抑留セラルヘシ
右抑留セラレタル將校其ノ他ノ艦員ハ之ヲ該軍艦内ニ留メ又ハ他ノ船舶内若ハ陸上ニ宿泊セシムルコトヲ得ヘク且之ヲシテ必要ナリト認ムル制限的規律ニ服セシムルコトヲ得ルモノトス但シ軍艦ノ保存上必要ナル人員ヲ常ニ艦内ニ殘シ置クコトヲ要ス
將校ハ許可ナクシテ該中立領土ヲ去ラサル旨宣誓セシメタル上之ニ自由ヲ與フルコトヲ得

第二十五條

違反の防
中立國ハ其ノ港、泊地及領水ニ於テ前記規定ニ對スル一切ノ違反ヲ防止セムカ爲施シ得ヘキ手段ニ依ル監視ヲ行フコトヲ要ス

第二十六條

中立國カ本條約ニ規定スル權利ヲ實行スルコトハ之ニ關スル條項ヲ承認シタル交戰者ノ一方又ハ他方ニ於テ

durée de la guerre et le commandant du navire doit faciliter l'exécution de ces mesures.
Lorsqu'un navire belligérant est retenu par une Puissance neutre, les officiers et l'équipage sont également retenus.
Les officiers et l'équipage ainsi retenus peuvent être laissés dans le navire ou logés, soit sur un autre navire, soit à terre, et ils peuvent être assujettis aux mesures restrictives qu'il paraîtrait nécessaire de leur imposer. Toutefois, on devra toujours laisser sur le navire les hommes nécessaires à son entretien.
Les officiers peuvent être laissés libres en prenant l'engagement sur parole de ne pas quitter le territoire neutre sans autorisation.
ARTICLE 25.
Une Puissance neutre est tenue d'exercer la surveillance, que comportent les moyens dont elle dispose, pour empêcher dans ses ports ou rades et dans ses eaux toute violation des dispositions qui précèdent.
ARTICLE 26.
L'exercice par une Puissance neutre des droits définis par la présente Convention ne peut jamais être considéré

友誼ニ戻リタル行爲ト認ムルコトヲ得サルモノトス

第二十七條

各締約國ハ其ノ港及領水ニ於ケル交戰國軍艦ノ取扱ヲ定メタル一切ノ法令其ノ他ノ規定ヲ適當ナル時期ニ於テ相互ニ通知スヘク之カ爲當該國ヨリ和蘭國政府ニ通告ヲ爲シ同國政府ヨリ直ニ之ヲ他ノ締約國ニ移牒スルモノトス

国内法令
の通告

第二十八條

本条約の
適用

本條約ノ規定ハ交戰者カ悉ク本條約ノ當事者ナルトキニ限締約國間ニシテ之ヲ適用ス

第二十九條

批准

本條約ハ成ルヘク速ニ批准スヘシ
批准書ハ海牙ニ寄託ス
第一回ノ批准書寄託ハ之ニ加リタル諸國ノ代表者及和蘭國外務大臣ノ署名シタル調書ヲ以テ之ヲ證ス

comme un acte peu amical par l'un ou par l'autre belligérant qui a accepté les articles qui s'y réfèrent.

ARTICLE 27.

Les Puissances contractantes se communiqueront réciproquement, en temps utile, toutes les lois, ordonnances et autres dispositions réglant chez elles le régime des navires de guerre belligérants dans leurs ports et leurs eaux, au moyen d'une notification adressée au Gouvernement des Pays-Bas et transmise immédiatement par celui-ci aux autres Puissances contractantes.

ARTICLE 28.

Les dispositions de la présente Convention ne sont applicables qu'entre les Puissances contractantes et seulement si les belligérants sont tous parties à la Convention.

ARTICLE 29.

La présente Convention sera ratifiée aussitôt que possible. Les ratifications seront déposées à La Haye. Le premier dépôt de ratifications sera constaté par un procès-verbal signé par les représentants des Puissances qui y prennent part et par le Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas.

爾後ノ批准書寄託ハ和蘭國政府ニ宛テ且批准書ヲ添附シタル通告書ヲ以テ之ヲ爲ス

第一回ノ批准書寄託ニ關スル調書、前項ニ掲ケタル通告書及批准書ノ認證謄本ハ和蘭國政府ヨリ外交上ノ手續ヲ以テ直ニ之ヲ第二回平和會議ニ招請セラレタル諸國及本條約ニ加盟スル他ノ諸國ニ交付スヘシ前項ニ掲ケタル場合ニ於テハ和蘭國政府ハ同時ニ通告書ヲ接受シタル日ヲ通知スルモノトス

第三十條

非記名國

記名國ニ非サル諸國ハ本條約ニ加盟スルコトヲ得

加盟セムト欲スル國ハ書面ヲ以テ其ノ意志ヲ和蘭國政府ニ通告シ且加盟書ヲ送付シ之ヲ和蘭國政府ノ文庫ニ寄託スヘシ

和蘭國政府ハ直ニ通告書及加盟書ノ認證謄本ヲ爾餘ノ諸國ニ送付シ且右通告書ヲ接受シタル日ヲ通知スヘシ

Les dépôts ultérieurs de ratifications se feront au moyen d'une notification écrite, adressée au Gouvernement des Pays-Bas et accompagnée de l'instrument de ratification.

Copie certifiée conforme de procès-verbal relatif au premier dépôt de ratifications, des notifications mentionnées à l'alinéa précédent, ainsi que des instruments de ratification, sera immédiatement remise par les soins du Gouvernement des Pays-Bas et par la voie diplomatique aux Puissances conviées à la Deuxième Conférence de la Paix, ainsi qu'aux autres Puissances qui auront adhéré à la Convention. Dans les cas visés par l'alinéa précédent, ledit Gouvernement leur fera connaître en même temps la date à laquelle il a reçu la notification

ARTICLE 30.

Les Puissances non signataires sont admises à adhérer à la présente Convention.

La Puissance qui désire adhérer notifie par écrit son intention au Gouvernement des Pays-Bas en lui transmettant l'acte d'adhésion qui sera déposé dans les archives dudit Gouvernement.

Ce Gouvernement transmettra immédiatement à toutes les autres Puissances copie certifiée conforme de la notification

(條約・政治)

ainsi que de l'acte d'adhésion, en indiquant la date à laquelle il a reçu la notification.

ARTICLE 31.

La présente Convention produira effet, pour les Puissances qui auront participé au premier dépôt de ratification, soixante jours après la date du procès-verbal de ce dépôt et, pour les Puissances qui ratifieront ultérieurement ou qui adhéreront, soixante jours après que la notification de leur ratification ou de leur adhésion aura été reçue par le Gouvernement des Pays-Bas.

ARTICLE 32.

S'il arrivait qu'une des Puissances contractantes voulût dénoncer la présente Convention, la dénonciation sera notifiée par écrit au Gouvernement des Pays-Bas qui communiquera immédiatement copie certifiée conforme de la notification à toutes les autres Puissances en leur faisant savoir la date à laquelle il l'a reçue

La dénonciation ne produira ses effets qu'à l'égard de la Puissance qui l'aura notifiée et un an après que la notification en sera parvenue au Gouvernement des Pays-Bas.

効力の発
生

第三十一條

本條約ハ第一回ノ批准書寄託ニ加リタル諸國ニ對シテハ其ノ寄託ノ調書ノ日附ヨリ六十日ノ後又其ノ後ニ批准シ又ハ加盟スル諸國ニ對シテハ和蘭國政府カ右批准又ハ加盟ノ通告ヲ接受シタルトキヨリ六十日ノ後ニ其ノ効力ヲ生スルモノトス

第三十二條

締約國中本條約ヲ廢棄セムト欲スルモノアルトキハ書面ヲ以テ其ノ旨和蘭國政府ニ通告スヘシ和蘭國政府ハ直ニ通告書ノ認證謄本ヲ爾餘ノ諸國ニ送付シ且右通告書ヲ接受シタル日ヲ通知スヘシ

廢棄ハ其ノ通告カ和蘭國政府ニ到達シタルトキヨリ一年ノ後右通告ヲ爲シタル國ニ對シテノシ効力ヲ生スルモノトス

廢
棄

第三十三條

寄託記入
の帳簿

和蘭國外務省ハ帳簿ヲ備ヘ置キ第二十九條第三項及第四項ニ依リ爲シタル批准書寄託ノ日竝加盟(第三十條第二項)又ハ廢棄(第三十二條第一項)ノ通告ヲ接受シタル日ヲ記入スルモノトス

各締約國ハ右帳簿ヲ閱覽シ且其ノ認證謄本ヲ請求スルコトヲ得

末 文
右證據トシテ各全權委員本條約ニ署名ス

千九百七年十月十八日海牙ニ於テ本書一通ヲ作リ之ヲ和蘭國政府ノ文庫ニ寄託シ其ノ認證謄本ヲ外交上ノ手續ニ依リ第二回平和會議ニ招請セラレタル諸國ニ交付スヘキモノトス

第一 獨逸國

マルシャル } 第十一條、第十二條、第十
クリーゲ } 三條及第二十條ヲ留保ス

第二 亞米利加合衆國

第三 亞爾然丁國

ARTICLE 33.

Un registre tenu par le Ministère des Affaires Étrangères des Pays-Bas indiquera la date du dépôt de ratifications effectué en vertu de l'article 29 alinéas 3 et 4, ainsi que la date à laquelle auront été reçues les notifications d'adhésion (article 30 alinéa 2) ou de dénonciation (article 32 alinéa 1).

Chaque Puissance contractante est admise à prendre connaissance de ce registre et à en demander des extraits certifiés conformes.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires ont revêtu la présente Convention de leurs signatures.

Fait à La Haye, le dix-huit octobre mil neuf cent sept, en un seul exemplaire qui restera déposé dans les archives du Gouvernement des Pays-Bas et dont des copies, certifiées conformes, seront remises par la voie diplomatique aux Puissances qui ont été conviées à la Deuxième Conférence de la Paix.

1. Pour l'Allemagne:

MARSCHALL. }
KRIEGER. } Sous réserve des article 11,
12, 13 et 20.

2. Pour les Etats-Unis d'Amérique:

3. Pour l'Argentine:

ロケ、サエンツ、ペニヤ
ルイス、エム、ドラゴ
セー、ロドリゲス、ラレタ

第四 奥地利洪牙利國

メレ

男爵マツキオ

第五 白耳義國

ア、ベルナール

ウァン、デン、ヒューベル

ギーヨーム

第六 「ポリヴィア」國

クラウデオ、ピニラ

第七 伯刺西爾國

ルイ、バルボサ

エー、リスボア

第八 勃爾牙利國

陸軍少將ヴィナロフ

イヴァン、カランジエーロフ

第九 智利國

ドミンゴ、ガナ

アウグスト、マッテ

カルロス、コンチャ

第十 清 國

海戦ノ場合ニ於ケル中立國ノ權利義務ニ關スル條約

ROQUE SAENZ PEÑA.

LUIS M. DRAGO.

C. RÚEZ LARRETA.

4. *Pour l'Autriche-Hongrie:*

MÉREY.

Baron MACCHIO.

5. *Pour la Belgique:*

A. BEERNAERT.

VAN DEN HEUVEL.

GUILLAUME.

6. *Pour la Bolivie:*

CLAUDIO PINILLA.

7. *Pour le Brésil:*

RUY BARBOSA.

E. LISBÔA.

8. *Pour la Bulgarie:*

Général-Major VINAROFF.

IV. KARANDJOULOFF.

9. *Pour le Chili:*

DOMINGO GANA.

AUGUSTO MATTE.

CARLOS CONCHA.

10. *Pour la Chine:*

第十一 格倫比亞國

ホルヘ、ホルグィン

エス、ペレス、トリアナ

エム、ヴァルガス

第十二 玖馬共和國

第十三 丁 抹 國

アー、ヴェデル

第十四 「ドミニカ」共和國

ドクトル、ヘンリケス、

イ、カルヴァハル

アポリナル、テヘラ

第十二條ヲ留保ス

第十五 「エクアドル」國

ヴィクトル、エム、レンドン

エ、ドルン、イ、デ、アルスア

第十六 西班牙國

第十七 佛蘭西國

レオン、ブルジョア

デスツールネル、ド、コンスタン

エル、ルノー

マルスラン、ペレ

第十八 大不列顛國

エドワード、フライ

アーネスト、サトウ } 第十九條及第二

11. Pour la Colombie:

JORGE HOLGUIN.

S. PEREZ TRIANA.

M. VARGAS.

12. Pour la République de Cuba:

13. Pour le Danemark:

A. VEDEL.

14. Pour la République Dominicaine:

Dr. HENRIQUEZ Y.

CARVAJAL.

APOLLINAR TEJERA.

Avec réserve sur l'article douze.

15. Pour l'Equateur:

VICTOR M. RENDÓN.

E. DORN Y DE ALSÚA.

16. Pour l'Espagne:

17. Pour la France:

LÉON BOURGEOIS.

D'ESTOURNELLES DE CONSTANT.

L. RENAULT.

MARCELLIN PELLET.

18. Pour la Grande-Bretagne:

EDW. FRY.

ERNEST SATOW. } Sousr & serve des articles

レール } 十三條ヲ留保ス

ヘンリー、ハワード

第十九 希臘國

クレオン、リツホ、ランガバ

ジョールジュ、ストレイト

第二十 「グァテマラ」國

ホセ、チブレ、マチャド

第二十一 「ハイチ」國

ダルベマル、ジャン、ジョセフ

ジー、エヌ、レジェー

ピエール、エヂクール

第二十二 伊太利國

ボンピリ

ジェー、フジナト

第二十三 日本國

佐藤愛麿 } 第十九條及第二

十三條ヲ留保ス

第二十四 盧森堡國

アイシェン

伯爵ド、ヴィレー

第二十五 墨西哥國

ジェー、ア、エステヴァ

エス、ベール、ド、ミエー

海戦ノ場合ニ於ケル中立國ノ權利義務ニ關スル條約

REAY. } 19 et 23.

HENRY HOWARD.

19. Pour la Grèce:

CLÉON RIZO RANGABÉ.

GEORGES STREIT.

20. Pour le Guatemala:

JOSÉ TIBLE MACHADO.

21. Pour le Haïti:

DALBÉMAR JIN JOSEPH.

J. N. LÉGER.

PIERRE HUDICOURT.

22. Pour l'Italie:

POMPILJ.

G. FUSINATO.

23. Pour le Japon:

AIMARO SATO. } Avec réserve des articles 19

et 23.

24. Pour le Luxembourg:

EYSCHEN.

Cte DE VILLERS.

25. Pour le Mexique:

G. A. ESTEVA.

S. B. DE MIER.

海戦ノ場合ニ於ケル中立國ノ權利義務ニ關スル條約

エフ、エル、デ、ラ、バラ

第二十六 「モンテネグロ」國

ネリドフ

マルテンス

エヌ、チャリコフ

第二十七 「ニカラグヅ」國

第二十八 諾威國

エフ、ハーゲルプ

第二十九 巴奈馬國

ベト、ボラス

第三十 「パラグヱ」國

ジエー、デヌ、モンソー

第三十一 和蘭國

ドブルヴェ、アッシエ、ド、ボーフォール

テー、エム、セー、アッセル

デン、ペール、ポールテュゲール

ジト、アー、ローエル

ジト、アー、ロエフ

第三十二 祕露國

セー、ジエー、カンダモ

第三十三 波斯國

モムタズサルタネー、

エム、サマド、カン

第十二條、第十九條及

F. L. DE LA BARRA.

26. Pour le Monténégro:

NELIDOW.

MARTENS.

N. TCHARYKOW.

27. Pour le Nicaragua:

28. Pour la Norvège:

F. HAGERUP.

29. Pour le Panama:

B. PORRAS.

30. Pour le Paraguay:

G. DU MONCEAU.

31. Pour les Pays-Bas:

W. H. DE BEAUFORT.

T. M. C. ASSER.

DEN BEER POORTUGAEL.

J. A. RÖELL.

J. A. LOEFF.

32. Pour le Pérou:

C. G. CANDAMO.

33. Pour la Perse:

M. SAMAD KHAN.

Sous réserve des articles

(條約・政治)

サヂグ、ウル、ムルク、
エム、アーメツド、カン } 第二十一條ヲ留保ス

第三十四 葡萄牙國

アルベルト、ドリヴェイラ

第三十五 羅馬尼亞國

エドガール、マヴロコルダト

第三十六 露西亞國

ネリドフ

マルテンス

エヌ、チャリコフ

第三十七 「サルヴァドル」國

ペー、シー、マテウ

エス、ペレス、トリアナ

第三十八 塞爾比亞國

エス、グルーイツチ

エム、ジエー、ミロヴァノヴィツチ

エム、ジエー、ミリチエヴィツチ

第三十九 暹羅國

モム、チャチデー、ウドム

セー、コラチオニ、ドレリ

ルアング、ビエヴァナルト、ナ

リユーバル

第十二條、第十九條
及第二十三條ヲ留保ス

第四十 瑞典國

海戰ノ場合ニ於ケル中立國ノ權利義務ニ關スル條約

SADIGH UL MULK M. } 12, 19 et 21.

AHMED KHAN.

34. *Pour le Portugal;*

ALBERTO D'OLIVEIRA.

35. *Pour la Roumanie:*

EDG. MAVROCORDATO.

36. *Pour la Russie:*

NELIDOW.

MARTENS.

N. TCHARYKOW.

37. *Pour le Salvador:*

P. J. MATHEU.

S. PEREZ TRIANA.

38. *Pour la Serbie:*

S. GROÛTCH.

M. G. MILOVANOVITCH.

M. G. MILITCHEVITCH.

39. *Pour la Siam:*

MOM CHATIDEJ UDOM.

C. CORRAGONI D'ORELLI.

LUANG BHUVANARATH

NARÛBAL.

Sous réserve des articles
12, 19 et 23.

40. *Pour la Suède:*

海戦ノ場合ニ於ケル中立國ノ權利義務ニ關スル條約

ヨハンネス、ヘルネル

第四十一 瑞 西 國

カルラン

第四十二 土 耳 其 國

チユルカン

千九百七年十月九日ノ第八回總會
議事録ニ記入セラレタル第十條
ニ關スル宣言ヲ留保ス

第四十三 「ウルグエー」國

ホセ、バトレ、イ、オルドニエス

第四十四 「ヴェネズエラ」國

ジー、ヒル、フォルトウル

七九四

JOH. HELNER.

41. *Pour la Suisse :*

CARLIN.

42. *Pour la Turquie :*

TURKIHAN.

Sous réserve de la déclaration concernant
l'article 10 porté au procès-verbal de la
8^e séance plénière de la Conférence du 9
octobre 1907.

43. *Pour l'Uruguay :*

JOSÉ BATLLE Y ORDÓÑEZ.

44. *Pour le Venezuela :*

J. GIL FORTOUL.

締約国一覽表

(昭和三七、一、五調)

国名	批准書 寄託の日	加入書 寄託の日
オーストリア	一九〇九、二、二七	
ベルギー	一九〇、八、八	
ブラジル	一九四、一、五	
中国		一九二〇、一、五
デンマーク	一九〇九、二、二七	
エル・サルヴァドル	一九〇九、二、二七	
エチオピア		一九五、八、五
フィンランド		一九三、六、九
フランス	一九〇、一〇、七	
ドイツ	一九〇九、二、二七	
グアテマラ	一九二、三、二五	
ハイチ	一九〇、二、二	
ハンガリー	一九〇九、二、二七	
日本	一九二、三、二	

海戦ノ場合ニ於ケル中立國ノ權利義務ニ關スル條約

締約国一覽表

ラオス	一九〇、一〇、七	
リベリア		一九四、二、四
ルクセンブルグ	一九三、九、五	
メキシコ	一九〇九、二、二七	
オランダ	一九〇九、二、二七	
ニカラグア		一九〇九、二、二六
ノールウェー	一九〇、九、九	
パナマ	一九二、九、二	
フィリピン		一九〇九、二、三
ポルトガル	一九二、四、三	
ルーマニア	一九三、三、一	
スウェーデン	一九〇九、二、二七	
スイス	一九〇、五、二	
タイ	一九〇、三、二	
ソヴィエト連邦	一九〇九、二、二七	
アメリカ合衆国		一九〇九、二、三

(条二四・政八)

七九五(七九六)